

*Questions orales*L'URSS—LES RESTRICTIONS IMPOSÉES À L'ÉMIGRATION DES
JUIFS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre et a trait à la même réunion. L'une des autres propositions qui ont été avancées lors de cette réunion a été que le gouvernement prenne des mesures plus énergiques. Le gouvernement devrait non seulement avoir recours aux voies diplomatiques lorsque les droits de la personne sont violés, sur tout quand le gouvernement soviétique refuse des permis de sortie, mais il devrait aussi soulever la question de façon plus énergique à l'échelle internationale et à l'occasion d'entretiens bilatéraux avec le gouvernement soviétique.

On a reproché au gouvernement du Canada de ne pas profiter des occasions qui se présentaient et de ne pas s'occuper aussi activement de la question que certains gouvernements d'Europe occidentale. Le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il en pense? Peut-il nous promettre que le gouvernement s'occupera plus activement de la très importante question des violations de droits de la personne et de notre désir de voir ceux qui le veulent, surtout les Juifs soviétiques, immigrer en Israël pour y rejoindre leur famille?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je serais très heureux de commenter ce qu'a dit l'honorable représentante, monsieur le Président, mais je crains que son affirmation ou l'affirmation de ceux qu'elle prétend citer soit pour le moins inexacte. Nous avons en effet eu recours aux voies diplomatiques, mais nous avons aussi fait des déclarations très énergiques publiquement. Nous avons fait de telles déclarations à toutes les réunions où il a été question de la déclaration d'Hel-sinki. Nous en avons fait à Madrid. Auparavant, nous en avons fait à Belgrade et à l'Organisation des Nations unies à New York. Nous avons fait de nombreuses déclarations pour dénoncer le traitement injuste de diverses minorités par l'Union soviétique et aussi par d'autres pays. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas nécessaire de passer par les voies diplomatiques. J'ai constaté que cela donne généralement de meilleurs résultats que l'autre méthode.

* * *

● (1430)

[Français]

LE LOGEMENT

3370;-1 ON DEMANDE DES PRÉCISIONS QUANT AUX TAUX
D'INTÉRÊT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'habitation. On sait parfaitement bien que les futurs propriétaires, et les Canadiens en général, s'inquiètent de la montée des taux d'intérêt. Le ministre nous a parlé d'un programme d'assurance pour les hypothèques, programme qui sera présenté bientôt dans le cadre d'un projet de loi et qui aurait un effet rétroactif au 1^{er} mars. Le ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui, étant donné cet effet rétroactif au 1^{er} mars, si les nouveaux propriétaires auront le privilège d'avoir des taux d'intérêt au niveau qui existait le 1^{er} mars dernier?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, nous l'avons dit clairement, et d'ailleurs, j'espère que le projet de loi sera devant la Chambre d'ici

quelques jours, nous avons dit, je le répète, que le taux qui serait protégé dans le plan de protection contre les augmentations des taux hypothécaires serait celui que prendrait le client le jour où il renouvelle son hypothèque ou le jour où il prend une hypothèque pour un édifice ou une maison neuve. Alors, le jour ne sera pas magique; ce sera le jour où les affaires seront traitées. C'est à ce moment-là que le plan s'appliquera.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE SE PRONONCER DE FAÇON PLUS
PRÉCISE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, le ministre comprendra que l'ensemble des Canadiens est fort intéressé à payer, bien sûr, le moins cher possible. Si je comprends bien le ministre, même si son projet de loi est rétroactif au 1^{er} mars, il est absolument moins sûr que le taux d'intérêt qui existait au 1^{er} mars soit celui dont il sera tenu compte dans le programme d'assurance-hypothèques. Étant donné les circonstances, étant donné que les taux d'intérêt ont tendance à augmenter, il se pourrait fort bien, si je m'en tiens aux déclarations du ministre, que les Canadiens soient obligés d'absorber un taux d'intérêt qui dépasse de beaucoup celui du 1^{er} mars dernier.

Je voudrais donc répéter ma question, monsieur le Président. Est-ce que le ministre peut nous dire de façon très précise que les taux d'intérêt intégrés dans son projet de loi seront ceux qui existeront au moment où le projet de loi sera adopté en troisième lecture, ou si le barème sera celui qui existait au 1^{er} mars? Et je pense que le ministre comprend la pertinence de ma question.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je pense en effet que la question est importante, et d'ailleurs nous aurons à en préciser la réponse de façon fort attentive lorsque nous reviendrons devant la Chambre. Mais ce que nous voulions faire dès le début, c'était de dire aux Canadiens qui au moment du discours sur le Budget se sont intéressés à ce programme: Si d'ici à ce que la loi soit adoptée vous devez renouveler une hypothèque, ou si vous achetez une nouvelle hypothèque avec une nouvelle maison, à ce moment-là, vous serez à partir du 1^{er} mars admissibles au programme d'assurance. C'est une façon d'éviter que des gens soient assis entre deux chaises. Évidemment des détails plus précis devront suivre le dépôt du projet de loi.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT—ON DEMANDE DES MESURES
EN VUE DE PROTÉGER LES AGRICULTEURS

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre sait que, de nos jours, l'agriculture exige énormément de capitaux. En conséquence, beaucoup d'agriculteurs ont des dettes à moyen et à long terme de l'ordre de \$500,000 ou même d'un million de dollars. C'est-à-dire que chaque fois que le taux d'intérêt augmente de 1 p. 100, leurs frais d'intérêt augmentent de \$5,000 à \$10,000 par année. Compte tenu de ces chiffres, le ministre de l'Agriculture dirait-il à la Chambre quelles mesures concrètes il a proposées à son collègue, le ministre des